

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 1^{er} mai 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Lot 6 476 699, rue Nicolas-Viel

Demande déposée le 9 mars 2023 par Mme Marie Beaupré concernant le lot 6 476 699, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Nicolas-Viel à Magog.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour le lot 6 476 699, une forme irrégulière alors que le règlement de lotissement 2369-2010 prévoit qu'un rectangle de 20 mètres de largeur par 30 mètres de profondeur puisse s'insérer à l'intérieur de la surface délimitée par le périmètre du lot irrégulier.

Donné à Magog, le 6 avril 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
